



Au service
des collégiens
des Yvelines



Restauration scolaire 2020-2021 dans les collèges des Yvelines : ouverture des inscriptions en ligne du 14 juin au 31 juillet 2020



Yvelines
Le Département



Bienvenue !

En septembre prochain, votre enfant entre au collège. Afin qu'il puisse bénéficier de la restauration scolaire C'midy, il est nécessaire de procéder à son inscription.

Simple et rapide, la démarche s'effectue directement en ligne sur www.so-happy.fr à partir du 14 juin 2020.

Vous n'êtes pas concerné(e) par cette démarche si vous avez déjà un enfant inscrit ou si vous-même êtes inscrit(e) (chef d'établissement, professeur...) à la restauration scolaire dans un collège public des Yvelines.

À noter, lors de l'inscription en ligne, à l'étape 7 vous devrez vous munir d'un justificatif de revenu (numéro allocataire ou avis d'imposition). Plusieurs cas sont possibles :

■ Je suis allocataire CAF :

Munissez-vous de votre numéro allocataire. Si vous ne l'avez plus en votre possession, contactez la CAF.

■ Je ne suis pas allocataire CAF :

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.

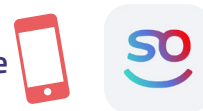
■ Je suis dans une autre situation :

Vous pouvez également inscrire votre enfant au tarif maximum sans transmettre de justificatif de revenu.

Inscrire mon enfant : comment procéder ?

Uniquement pour la première inscription d'un enfant à la restauration C'midy.

Je me connecte à www.so-happy.fr ou je télécharge l'application mobile depuis le store



1

2

3

4

5

6

7

Je crée mon compte

- Je clique sur "**Créer un compte**" et je sélectionne le **profil Parent**.
- Je **renseigne mes informations** et celles de mon enfant, en veillant à **sélectionner le nom de son établissement et non de la ville** où il se situe. Je pourrai ensuite accéder à ses informations (menus de la cantine, actualités...).

Je valide mes démarches en ligne (1/2)

- Je me rends dans la rubrique **Démarches** et je clique sur "**Activer les démarches**" puis sur "**E-MAIL**".
- Je valide mon adresse e-mail grâce au mail de confirmation qui m'a été envoyé. Je peux demander le renvoi d'un mail depuis la rubrique *Mon compte* si besoin.

Je complète les informations de ma famille (1/2)

- Sous *Mes informations*, je clique sur "**Ma famille**" puis sur "**Suivant**" et "**Commencer**".
- Je complète mes informations personnelles **sans aller à l'étape 2 pour le moment**.

Je complète les informations de ma famille (2/2)

- Après avoir complété mes informations, je sélectionne "**Ajouter un enfant**" et je renseigne les informations demandées.
- Je vais à l'étape 2 et je clique sur "**Valider**".

Je m'inscris mon enfant (1/2)

- Sur la même page, je sélectionne le **bouton rouge** en bas à droite.
- Je clique sous le prénom de mon enfant puis sur "**Commencer**".

Je m'inscris mon enfant (2/2)

- Je renseigne la **fiche de mon enfant** : établissement, jours de restauration souhaités ou dernier avis d'imposition, numéro allocataire... Je pourrai modifier ces jours début septembre, à réception de son emploi du temps.
- Je vérifie mes informations et je clique sur "**Valider**".

C'est fini!

Mon inscription a bien été prise en compte, je reçois le mail de confirmation à l'adresse mail indiquée.

Gagnez du temps : remplissez le mandat SEPA pour mettre en place le prélèvement automatique.

Besoin d'aide ?

Consultez le tutoriel vidéo à l'adresse : play.buto.tv/nc8IN

Questions fréquentes



Mes enfants sont en garde alternée.

Une seule inscription doit être faite par un seul des parents.

Comment savoir si l'inscription de mon enfant est prise en compte ?

Votre demande d'inscription a bien été prise en compte si vous êtes arrivé(e) au bout de la démarche d'inscription, avez validé celle-ci et avez reçu un mail de confirmation à l'adresse mail indiquée lors de la création de votre compte SoHappy.

Je n'ai pas réussi à ajouter mon/mes enfant(s) sur mon compte SoHappy

Afin de pouvoir enregistrer votre/vos enfant(s), reportez-vous à l'étape 4. Scannez le QR code en fin de démarche afin d'accéder à la vidéo explicative.

Mon enfant bénéficie d'un PAI, dois-je l'inscrire ?

Si votre enfant bénéficie d'un PAI, vous ne devez pas l'inscrire à la restauration. Votre enfant devra apporter son repas et pourra accéder librement aux équipements de la cantine (four micro-ondes...).

Mon enfant souhaite déjeuner à la cantine ponctuellement sans inscription, comment faire ?

Votre enfant pourra accéder à la cantine du collège et devra régler son repas en espèces ou en chèque à l'ordre de C'midy auprès du personnel C'midy.

Je n'ai pas d'accès à internet afin de procéder à l'inscription en ligne

Vous devez vous rapprocher du responsable de site C'midy de l'établissement de votre enfant pour connaître les dates de permanence afin d'effectuer votre inscription auprès de lui directement.

Dois-je inscrire tous mes enfants à la restauration C'midy ?

Seuls les élèves des collèges publics des Yvelines doivent être inscrits, à l'exception de l'établissement Franco-Allemand de Buc et du Lycée International de Saint-Germain en Laye où l'ensemble des élèves doivent être inscrits quel que soit leur niveau.

Quand vais-je recevoir les factures ?

Vos factures sont envoyées en début de mois, au plus tard le 5ème jour ouvré. Le montant facturé est calculé sur la base du forfait choisi lors de votre inscription. Elles sont à régler dans les 8 jours après la date de réception.

Mon enfant n'ira pas à la cantine demain alors qu'il est inscrit, dois-je signaler son absence ?

Au delà du délai de 48h avant la date d'absence (jours ouvrés), le repas sera automatiquement facturé, même en cas de maladie.

Comment obtenir des informations sur la tarification, les dates de permanence... ?

Après avoir cliqué sur "*Gérer mes inscriptions et mes paiements*", vous pouvez vous informer sur la tarification et les dates de permanence en cliquant sur la rubrique "*Aide et tarifs*" accessible depuis la page d'accueil de votre espace de paiement.

Une interrogation ? Nous sommes à votre écoute !

Par téléphone au 01 30 85 99 90 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

*À partir du 1^{er} septembre 2020,
j'accède à tous mes services dans SoHappy !*



Je gère mes réservations

- En cours d'année, je signale une absence ou modifie mes jours d'inscription jusqu'à 48h à l'avance (jours ouvrés) sans être facturé(e).

Je gère ma facturation

- Je consulte et paye mes factures en quelques clics,
- J'adhère à la facture en ligne pour une démarche zéro papier.

À noter, également disponibles : le paiement par chèque en précisant votre numéro de famille, à l'ordre de C'midy, à envoyer à l'adresse : C'midy (SEMOP), Centre de facturation famille - 6 rue de la Redoute - CP 131 - 78043 GUYANCOURT CEDEX ou le paiement en espèces lors des permanences C'midy organisées sur chaque établissement.

Je consulte le menu de mon enfant

- Sur les 30 prochains jours,
- En retrouvant les allergènes présents dans les recettes.

Je m'informe sur :

- La restauration, grâce à des informations sur les produits et les recettes,
- Les journées d'animation à la cantine,
- Des idées recettes équilibrées et faciles à préparer,
- Des conseils nutrition et santé.

Je pose mes questions sur :

- La restauration,
- Le paiement...

miam

